

29.06.2022

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE
REGION DE L'OUEST
DEPARTEMENT DE LA MIFI
COMMUNE D'ARRONDISSEMENT
DE BAFOUSSAM 1^{ER}
SECRETARIAT GENERAL
SIGAM
B.P. 361 BAFOUSSAM
TEL. : 699 61 48 81



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND
WEST REGION
MIFI DIVISION
BAFOUSSAM 1ST COUNCIL
GENERAL SECRETARY
SIGAM
P.O Box : 361 BAFOUSSAM
TEL 699 61 48 81

E-mail: mairiebafoussam1@gmail.com
Site web: www.mairiebafoussam1.cm

MAITRE D'OUVRAGE : LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BAFOUSSAM 1^{ER}

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DE BAFOUSSAM 1^{ER}

DEMANDE DE COTATION

N° 03 /DC/COMMUNE BAFOUSSAM 1^{ER} /CIPM/2022 DU
27/06/2022 RELATIVE A L'EQUIPEMENT DES STRUCTURES
D'ENCADREMENT DES ENFANTS SOCIALEMENT VULNERABLES DE LA
COMMUNE DE BAFOUSSAM 1^{ER}, DEPARTEMENT DE LA MIFI, REGION
DE L'OUEST

FINANCEMENT : BIP MINAS

EXERCICE : 2022

MONTANT PRÉVISIONNEL : 6 000 000 Francs CFA

IMPUTATION: 56 42 071 05 641701 524411 711.

DELAI DE LIVRAISON : 60 Jours calendaires

DOSSIER DE CONSULTATION

JUIN 2022

29 JUIN 2022

29 JUIN 2022



B.P. 361 BAFOUSSAM

TEL. : 699 61 48 81

E-mail: mairiebafoussam12@gmail.com

Site web: www.mairiebafoussam1.cm

AVIS DE CONSULTATION N° 03 /AC/COMMUNE BAFOUSSAM 1^{ER} /CIPM/2022 DU 27/06/2022_
RELATIVE A L'EQUIPEMENT DES STRUCTURES D'ENCADREMENT DES
ENFANTS SOCIALEMENT VULNERABLES DE LA COMMUNE DE
BAFOUSSAM 1^{ER}, DEPARTEMENT DE LA MIFI, REGION DE L'OUEST

FINANCEMENT : BIP MINAS EXERCICE 2022

1. Objet :

Le Maire de la Commune de Bafoussam 1^{er}, Autorité Contractante lance une Consultation Ouverte pour l'équipement des structures d'encadrement des enfants socialement vulnérables de la commune de Bafoussam 1^{er}, Département de la Mifi, Région de l'ouest

2. Consistance des prestations:

L'équipement nécessaire objet de la présente Demande de Cotation constituée en un lot comprend notamment : l'achat, le transport, la fourniture des appareillages tels que décrit dans le cadre du descriptif technique.

3. Participation :

La participation à cette consultation est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine des prestations similaires.

Par la présente Demande de Cotation, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

4. Financement :

L'équipement objet de la présente consultation est financé par le budget du MINAS, exercice 2022.
Imputation : 56 42 071 05 641701 524411 711.

5. Délai et lieu de livraison:

Le délai de livraison du matériel est fixé à soixante (60) jours maximum à compter de la date de notification de l'ordre de service de livrer. La livraison sera faite dans chacun des centres indiqués dans le descriptif technique ci-dessous.

6. Administration au nom de laquelle sera conclu le marché

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires et du choix de l'attributaire par l'autorité contractante, le marché sera conclu entre ce dernier et l'autorité contractante qui est le Maire de la Commune de Bafoussam 1^{er}.

7. Consultation et Acquisition du Dossier de demande de cotation

La Demande de Cotation peut être obtenu aux heures ouvrables au secrétariat de la Mairie de la Commune d'Arrondissement de Bafoussam 1^{er}, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de 15.000 FCFA (Quinze mille francs) payable à la recette municipale de la Commune d'Arrondissement de Bafoussam 1^{er}, représentant les frais

d'acquisition du Dossier. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis de consultation. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boîte Postale, Téléphone, Fax, E-mail.

8. Remise des offres :

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra être déposée à la Commune d'Arrondissement de Bafoussam 1^{er} à l'adresse suscitée contre récépissé, au plus tard le 20/07/2022 à 09 Heures, heure limite locale revêtue de la mention suivante

**AVIS DE CONSULTATION N° 03 /AC/COMMUNE BAFOUSSAM 1^{er} /CIPM/2022 DU
27/06/2022 RELATIVE A L'EQUIPEMENT DES STRUCTURES
D'ENCADREMENT DES ENFANTS SOCIALEMENT VULNERABLES DE LA
COMMUNE DE BAFOUSSAM 1^{er}, DEPARTEMENT DE LA MIFI, REGION
DE L'OUEST**

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

9. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant s'élève à *cent vingt mille (120.000) FCFA*, valable pendant quatre-vingt dix (90) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, la caution provisoire sera libérée après constitution du cautionnement définitif.

Sous peine de rejet, les pièces administratives exigées doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs, selon le cas, suivant les indications du RPAO. Elles devront être datées d'au plus trois (03) mois à l'ouverture des plis ou établies postérieurement à la date de publication de l'Avis de consultation.

La soumission dûment timbrée et signée, selon le modèle contenu dans le Dossier de Demande de Cotation, fera ressortir les coûts en francs CFA hors taxes et toutes taxes comprises.

10. Date et heure d'ouverture des Offres :

L'ouverture des offres se fera en une phase le 20/07/2022 à 10 heures, par la Commission Interne de Passation des Marchés dans la salle de réunion de l'immeuble abritant la mairie de Bafoussam 1^{er}, en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés, ayant une parfaite connaissance de leurs offres

11. Conformité des offres :

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier de Consultation, entraînera le rejet de l'offre.

12- Principaux critères

a1- critères éliminatoires:

- a) Dossier administratif incomplet ou non conforme et non régulariser dans les 48H:
- b) Absence d'une caution de soumission ;
- c) Fausse déclaration, pièces falsifiées ou scannées
- d) Figurer sur la liste actualisée des entreprises suspendues
- e) Omission dans l'offre financière d'un prix quantifié ;
- f) Absence du sous détail d'un prix quantifié ;
- g) Non-conformité du modèle de soumission
- h) Absence de déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un marché public pendant les trois dernier années

a2- critères de qualification

L'évaluation des offres techniques sera faite suivant le système binaire (oui/non) sur la base des critères essentiels de qualification ci-dessous :

- a) Spécifications techniques (caractéristiques des équipements) /70 points.
- b) Présence d'une situation financière capable d'exécuter les travaux à hauteur de 70%:

Seules les soumissions qui auront obtenus au moins 63 oui/70 (soit 90%) seront admises à l'analyse financière.

13- Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cette Demande de Cotation, le délai de réponse est fixé à dix (10) jours calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis de consultation 21 jours

14- Attribution

L'autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'offre la moins disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises.

15- Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la mairie de Bafoussam 1^{er} dès publication du présent avis au n° 699 84 37 41/ 699 61 48 81/ 677 75 28 98/677 27 23 45, chez le Chef de Centre Social, chez l'Ingénieur du marché, à la Délégation Départementale des Marchés publics de la Mifi, sur COLEPS et à l'ARMP.

NB : pour tout acte de corruption bien vouloir appeler ou envoyer un message au MNIMAP aux N° suivants : 673 20 57 25/ 699 37 07 48).

Fait à Bafoussam 1^{er}, le

27 JUN 2022

Le Maire

AUTORITE CONTRACTANTE



BIGNANG CYRILLE

Ampliations :

- Préfet de la Mifi
- ARMP (pour publication et archivage)
- DDMAP/MIFI (pour archivage)
- DDMINEPAT/MIFI (pour information)
- DDMAS/Mifi (pour information)
- Chef Cente Social/BFM 1^{er}
- Président de la CIPM/BFM 1^{er} (pour information)
- Soumissionnaires
- Archives/Chrono

29 JUN 2022

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE
REGION DE L'OUEST
DEPARTEMENT DE LA MIFI
COMMUNE D'ARRONDISSEMENT
DE BAFOUSSAM 1^{ER}
SECRETARIAT GENERAL
SIGAM
B.P. 361 BAFOUSSAM
TEL. : 699 61 48 81



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND
WEST REGION
MIFI DIVISION
BAFOUSSAM 1ST COUNCIL
GENERAL SECRETARY
SIGAM
P.O Box : 361 BAFOUSSAM
TEL 699 61 48 81

E-mail: mairiebafoussam1@gmail.com
Site web: www.mairiebafoussam1.cm

**NOTICE OF NATIONAL CONSULTATION CALL
N° 03 / AC / BAFOUSSAM 1^{ER} COUNCIL/ CIPM /2022 AT 27/06/2022 FOR THE SUPPLY
OF ACQUISITION EQUIPMENT FOR CENTERS VULNERABLES CHILDRENS TO THE
BAFOUSSAM 1^{ER} DIVISION, OUEST REGION**

FINANCE: ACCOUNT BAFOUSSAM 1^{ER} COUNCIL, FISCAL YEAR 2022

1- Purpose:

Within the framework of the execution of the Public Investment Budget of 2022, the Mayor of Bafoussam 1st subdivision council hereby launches an Open National Invitation to Tender. a Notice of Consultation Call for the supply of acquisition equipment for centers vulnerables childrens to the Bafoussam 1st, OUEST REGION.

2-Nature of service

The services of this contract include: supply, transportation and reception of equipment.

3-Participation and origin

The application to this invitation to tender is opened with equal conditions to Cameroon-Law related firms and companies experienced in similar services.

By this invitation to tender, interested companies are called upon to provide authentic information which will be helpful for the choice of the one that can meet the needs of the required service after an in-depth and objective appraisal of its application file.

4-Finance

These works are financed by the budget MINAS, Execice 2022

5-Time frame

The execution deadline sets by the Project Owner is sixty (60) days. This period includes the supply of scholl-benches, Rainy seasons, weather and some other factors with effect from the day of works' notification; signing's date of contract.

6 -Contract award

The Mayor of Bafoussam 1st council, Contracting Authority grants the contract to the applicant whose file, technically skilled, assessed appealing with the lowest bid deemed to be and substantially in accordance with the tender file.

7-Tender file consultation

The tender file may be obtained from the Mayor of Bafoussam 1st subdivision council, located beside gorvement bilingual higher school Ndiengdam, Further information may be obtained during working hours from the Bafoussam 1st council located at Bafoussam 1st council upon submission of a treasury receipt attesting to the payment of a non-refundable sum of FCFA 15 000 (Fifteen thousand) to the municipal treasury of Bafoussam 1st.

8-Tenders presentation and submission

The documents that constitute the tender are divided into **one part** contained in a sealed envelope as follows: Envelope A containing the administrative **documents and** containing the financial allocation. The above-mentioned tenders presented as such will be inserted in a simple envelope bearing only the main tender references. This one must also be closed and sealed for confidentiality. The different documents of each tender will be numbered in accordance with the tender file order and separated by some interpolated sheets of the same colour.

Each bid drafted in French or English in **seven (07) copies including one (01) original and six (06) copies** labeled as such must reach The Bafoussam 1st council, located beside government bilingual higher school Ndiengdam, not later than **_20/07/2022_ at 09 O'clock** prompt, limited local time, submitted against a receipt and labeled:

**NOTICE OF NATIONAL CONSULTATION CALL
N° 03 / AC/BAFOUSSAM 1er COUNCIL/ CIPM /2022 FOR THE SUPPLY OF ACQUISITION
EQUIPMENT FOR CENTERS VULNERABLES CHILDRENS TO THE BAFOUSSAM 1er
DIVISION, OUEST REGION**

NB: Beyond the submission's deadline, any tenders will no longer be received.

9-Tenders compliance

Each bidder must include in his/her administrative documents a bid bond (true to joined sample in annex 8.1) issue by a first rate-bank recognized and approved by Ministry of Finances, featuring on the list in document 12 of the tender file (TF) and payment of the sum of **one hundred and twenty thousand (120,000) CFA francs** and validity date of the offers.

Under pain of bid rejection, the other required administrative (in the course of validity) must imperatively be produced in originals and certified by the issuing service or an administrative authority in accordance with the special conditions of the invitation to tender.

They must obligatorily be updated and must not be older than three (03) months preceding the bids deposit date or not be established after the signing of the tender file.

Any offer not in conformity with the prescriptions of this notice and tender file shall be declared inadmissible. Especially the absence of the bid bond issue by the first rate bank, approved and recognised by Ministry of finance or the non-respect of the models of the tender file documents shall lead to the rejection of the offer.

10- Bid Opening Date and Time:

The tenders will be opened in one phase on **_20/07/2022 at 10 O'clock** prompt, local time by the Internal Commission Bafoussam 1st for Procurement in the meeting commission of the building housing the Bafoussam 1st council, in the presence of the Bidders or their duly authorized representatives, having full knowledge of their offers

11- Conformity of tenders:

Any tender which does not conform to the requirements of this notice shall be declared inadmissible. Notably the absence of the bid bond issued by a bank of first order approved by the Ministry in charge of Finance or the non-respect of the models of the documents of the Consultation File, will lead to the rejection of the offer.

12- MAIN ELIMINATORY CRITERIA:

- a) Administrative file: 48 hours to complete
- b) Absence of caution submission
- c) False declaration, falsified or scanned documents :
- d) Be listed on the file of suspended enterprise;
- e) Omission of a quantified unit price in the financial offer;
- f) Absence of a sub detail of a quantified price.
- g) No-conformity of submission modèle.
- h) Absence of and honor declaration to have not abandoned a public contract during the last three years.

12- MAIN QUALIFICATION CRITERIA

The evaluation of technical bids will be made following the binary (yes / no) system based on the essential qualification criteria below:

- a) Techniques Spécifications (caractéristiques of véhicule) /70 points.
- b) Présente a capacity which is able to work up to 70%

Only bidders having obtained at least 90% (less than 63 yes) shall be admitted to the financial analysis.

13. Tenderers' response time

Tender applicants will have ten (10) days to apply upon publication of this notification.

14- Assignment

The contracting authority will award the contract to the tenderer submitting the lowest bid and with the technical and administrative capacity required.

15-Further information

Some technical information may be obtained during working hours either at further information from the Bafoussam 1st council, Cami-Toyota, COLEPS and ARMP/OU.

NB: for any corruption acted, call or send a SMS to MINMAP N° call: 673 20 57 25/ 699 37 07 48

Bafoussam,

27 JUN 2022

The Mayor of Bafoussam 1st

COPIES

- Mifi/DO
- ARMP (for publication and archive)
- DDMINEPAT (for information)
- DD/MINMAP/Mifi (for information)
- DD/MINAS/Mifi (for information)
- Social Center /BFM 1st
- CIPM/Bfm 1st (for information)
- CHRONO
- AFFICHAGE



NGNANG CYRILLE

***Pièce N°2: REGLEMENT GENERAL DU
DOSSIER DE CONSULTATION***

SOMMAIRE RGDC

- Article 1 : DOSSIER DE CONSULTATION
- Article 2 : PREPARATION DES OFFRES
- Article 3 : DEPOT DES OFFRES
- Article 4 : COUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES
- Article 5 : ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

Règlement Général de la Demande de Consultation

2.1 - LE DOSSIER DE CONSULTATION

Article 1^{er} - Contenu du Dossier de consultation

- 1.1. Le Dossier de consultation décrit les fournitures et prestations faisant l'objet d'une certaine catégorie de lettre commande, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions de ces lettres-commandes.
- 1.2. Le dossier de consultation comprend les documents ci-après :
 - 1.2.1. L'avis de consultation ;
 - 1.2.2. Le bordereau descriptif et quantitatif
 - 1.2.3. Le modèle de soumission,
 - 1.2.4. Le projet de lettre commande,
 - 1.2.5. Le modèle de tableau de comparaison des offres
- 1.3. Le Cocontractant devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultation.

2.2 - PREPARATION DES OFFRES

Article 2 - Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute la correspondance constituant l'offre seront rédigées en français ou en anglais.

Article 3 - Documents constitutifs de l'offre

L'offre présentée par le Cocontractant comprendra les documents suivants dûment remplis :

- a) La soumission, datée, signée et timbrée;
- b) le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé ;
- c) La quittance représentant les frais d'achat du dossier de consultation ;
- d) Un dossier administratif comprenant les pièces en cours de validité ci-après :
 1. Une déclaration d'intention de soumissionner timbrée 1000 F CFA
 2. l'accord de groupement, le cas échéant ;
 3. le pouvoir de signature, le cas échéant ;
 4. une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance ou tout autre document établi par l'institution compétente du pays de résidence du soumissionnaire étranger datant de moins de trois (3) mois précédant la date de remise des offres ;
 5. une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances du Cameroun, sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement ;
 6. une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'autorité compétente de l'organisme chargée de la régulation ;
 7. Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse datant de moins de trois mois ;
 8. Une attestation de non redevance datant de moins de trois mois, certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours.
 9. Une caution de soumission

En cas de groupement chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, la pièce (d.5) étant uniquement présentée par le mandataire du groupement.

N.B. : Les pièces administratives doivent être certifiées par les responsables des services émetteurs et datées de moins de trois (3) mois. L'absence d'une pièce administrative est sanctionnée par le rejet de l'offre.

Article 4 - Offre

- 4.1 Le cocontractant précisera dans la soumission le lieu de livraison ainsi que la nature des prix :
- toutes taxes et tous droits de douanes (TTC), compris.et
 - hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA).

4.2 Le Cocontractant complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de consultation, en indiquant les caractéristiques des fournitures dans la ligne qui leur est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais des fournitures qu'il se propose de livrer en exécution de la lettre commande.

4.3 Le Cocontractant remplira et signera le projet de lettre commande.

Article 5 - Monnaie de l'offre

Les prix seront libellés en FRANCS CFA.

Article 6 - Délai de validité des offres

Les offres seront valables pour une période de 90 jours à compter de la date d'ouverture des offres.

2.3 - DEPOT DES OFFRES

Article 7 - Cachetage et marquage des offres

Les Cocontractants placeront l'original et six (06) copies de leur offre dans une enveloppe scellée et cachetée :

- adressée au Maire de la Commune de Bafoussam 1^{er} à l'adresse indiquée dans la lettre d'invitation à soumissionner
- portant le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation tel qu'indiqués dans la lettre d'invitation à soumissionner.

Article 8 - Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse et au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans la lettre d'invitation à soumissionner.

2.4 - OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Article 9 - Ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés

9.1 La Commission de Passation des Marchés placée auprès de l'Autorité Contractante ouvrira les plis en présence des représentants des soumissionnaires dûment mandaté qui souhaitent assister à l'ouverture des offres qui aura lieu le même jour que le jour limite du dépôt des offres et dans l'heure indiquée sur l'avis de consultation.

9.2 La Commission Interne de Passation des Marchés de Bafoussam 1^{er} établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

Article 10 - Vérification de la conformité et Comparaison des offres

La Commission Interne de Passation des Marchés de Bafoussam 1^{er} procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- Examen de la conformité des offres, du point de vue des délais et des spécifications techniques,
- Vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- Elaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

2.5 - ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

Article 11 - Attribution de la lettre commande

La Commission Interne de Passation des Marchés de Bafoussam 1^{er} proposera l'attribution de la lettre-commande au soumissionnaire, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et qu'elle est l'offre la moins-disante.

Toutefois, l'Autorité Contractante se réserve le droit de ne pas attribuer le marché aux entreprises se trouvant dans les cas de figure ci-après :

En cas du non-respect des délais de souscription **consignés** dans la décision d'attribution, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler l'attribution au profit du second sur la liste des résultats de l'analyse des offres le cas échéant.

Article 12 - Communiqué de l'attribution de la lettre commande

Le Maire de la Commune de Bafoussam 1er décidera de l'attribution et publiera le résultat de la lettre commande dans le Journal des Marchés (JDM), par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) Le nom de l'attributaire,
- b) L'objet de la consultation,
- c) Le montant de la lettre-commande
- d) Le délai de livraison.

Article 13 - Signature de la lettre-commande

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la lettre commande sera signée par le Maire de la Commune de Bafoussam 1er après visa du Contrôleur financier spécialisé et sera notifiée par le Chef Service des Marchés de Bafoussam 1^{er} au Cocontractant qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

Article 14 - Corruption et manœuvres frauduleuses

Les Présidents et Membres de commission et les Cocontractants doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

- i. **Est coupable de "corruption"** quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché,
- ii. **Se livre à des "manœuvres frauduleuses"** quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ;
- iii. **Pratiques collusoires"** désignent toute forme d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que le Maître d'Ouvrage en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ;
- iv. **"Pratiques coercitives"** désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché.

*Pièce N°3 : REGLEMENT PARTICULIER DE LA DEMANDE
DE CONSULTATION – RPDC*

SOMMAIRE RPDC

Article 1 :	Objet de la consultation
Article 2 :	Pièces constitutives du dossier de la consultation
Article 3 :	Conditions générales
Article 4 :	Cautionnements
Article 5 :	Mode de présentation des offres
Article 6 :	Ouverture des plis et évaluation des offres
Article 7 :	Attribution du marché
Article 8 :	Notification de l'attribution du marché
Article 9 :	Caution de bonne fin
Article 10 :	Procédure de passation

Article 1 : OBJET DE L'AVIS DE CONSULTATION

La présente consultation a pour objet **L'EQUIPEMENT DES STRUCTURES D'ENCADREMENT DES ENFANTS SOCIALEMENT VULNERABLES** de la Commune de Bafoussam 1^{er} dans le Département de la Mifi selon les spécifications techniques essentielles contenues dans le CCTP.

La livraison de l'équipement se fera à la mairie de Bafoussam 1^{er}.

La Consultation est ouverte aux entreprises spécialisées dans le domaine et installées au Cameroun.

Article 2 : PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE CONSULTATION

Les pièces constitutives de la présente consultation sont :

1. l'Avis de Consultation ;
2. Le Règlement général de la Demande de Cotation (RGDC)
3. le Règlement Particulier de l'Avis de la Consultation (RPAC) ;
4. le Cahier de Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
5. le Cahier de Clauses Techniques Particulières (CCTP);
6. le bordereau des prix unitaires ;
7. le cadre du devis estimatif et quantitatif général ;
8. le modèle de Lettre Commande ;
9. les formulaires et modèles à utiliser ;
10. la liste des établissements bancaires et financiers autorisés à émettre les cautions dans le cadre des marchés publics ;
11. Grille de notation

Article 3 : CONDITIONS GENERALES

- Toutes les pièces remises par le soumissionnaire, à quelque titre que ce soit, en application de la présente consultation devront être établies exclusivement :
 - en langues française ou anglaise ;
 - en utilisant le système métrique international ;
 - en exprimant tous les prix en francs CFA.
- Le Maître d'Ouvrage pourra proroger la date limite de réception des offres mentionnées sur l'Avis de Consultation, en publiant un rectificatif. Dans ce cas, tous les droits et obligations du Maître d'Ouvrage et des soumissionnaires précédemment régis par la date initiale seront régis par la nouvelle date limite.
- Toute offre remise après la date limite de réception sera irrecevable.
- Aucune offre déposée avant la date limite ne pourra être ni retirée ni modifiée.
- La durée de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.
- Le montant de l'offre sera fait sur la base de la parfaite connaissance des droits, impôts et taxes en vigueur en République du Cameroun et applicables aux Marchés Publics ; il fera apparaître le montant hors taxes (HT), la valeur des taxes et le montant toutes taxes comprises (TTC).
- Toutes les modifications sur le DAO seront communiquées à tous les fournisseurs ayant participé à l'appel d'offres et la date d'ouverture des plis sera modifiée en conséquence.

Article 4 : CAUTIONNEMENTS

4.1. Caution de soumission

Chaque soumissionnaire joindra à son offre une caution de soumission bancaire d'un montant de Cent vingt mille (120.000) francs CFA délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre agréé par le Ministère en charge des Finances.

La caution pourra être saisie si le soumissionnaire attributaire ne signe pas le marché ou ne fournit pas le matériel dans un délai de vingt (20) jours à compter de la notification de l'ordre de service.

La caution devra être valable pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise de l'offre.

Elle sera restituée au soumissionnaire dont l'offre n'aura pas été retenue au plus tard trente (30) jours après expiration du délai de validité des offres.

Toute offre non retirée quinze (15) jours après la date de publication des résultats sera détruite.

4.2. Caution définitive

Le soumissionnaire retenu produira pour, une caution définitive fixée à deux pour cent (2%) du montant TTC prévu pour ce marché.

La caution définitive devra être constituée dans les vingt (20) jours suivant la notification du marché auprès d'une banque de 1^{er} ordre agréée par le Ministère en charge des Finances.

Elle ne sera restituée qu'après réception définitive du véhicule.

Article 5 : MODE DE PRESENTATION DES OFFRES

Les offres seront présentées en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (1) original et six (06) copies. Elles seront contenues dans trois enveloppes fermées et scellées, comprenant dans l'ordre suivant :

Enveloppe A : Pièces administratives

A1- Une déclaration timbrée indiquant l'intention de soumissionner et faisant apparaître ses noms, prénoms, qualité, domicile, nationalité et les pouvoirs qui lui sont délégués, et s'il s'agit d'une société, la raison sociale et l'adresse du Siège Social ;

A2- Le pouvoir de signature le cas échéant ;

A3 - Une attestation de non-faillite délivrée par le Greffe du Tribunal de Première Instance du domicile du soumissionnaire en cours de validité ;

A4 - Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque agréée par le Ministère en charge des Finances (pièce produite en original) ;

A5 - Une quittance d'achat du dossier d'Appel d'Offres d'un montant de (15.000) quarante mille FCFA ;

A6 - La caution de soumission dont le montant est de (120.000) Cent vingt mille FCFA, d'une durée de validité de 120 jours, délivrée par une banque de 1er ordre agréée par le Ministère en charge des Finances (pièce produite en original, et conforme au modèle) ;

A7- Une attestation de non exclusion des marchés publics signée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (Pièce produite en Original) ;

A8- Une déclaration sur l'honneur de visite du site du soumissionnaire ;

A9 - Une attestation de soumission CNPS datant de moins de trois (03) mois, en cours de validité, certifiant que le soumissionnaire a effectivement versé à la CNPS les sommes dont il est redevable (pièce produite en original) ;

A10 - Une attestation de non-redevance, en cours de validité et timbré ;

A11 - Attestation d'immatriculation timbrée ;

A12 - La Procuration donnant pouvoir en cas de groupement d'entreprises (pièce produite en original) ;

A13 - Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), paraphé sur chaque page, et avec, à la fin du document, la date, la signature et le cachet du soumissionnaire ;

A14 - Un engagement à pré financer les travaux à hauteur de 70% au moins du montant toutes taxes comprises de la soumission, daté et signé sur l'honneur par le soumissionnaire (voir modèle) ;

En cas de groupement d'entreprises, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces A4, A5, A6, A8 étant uniquement présentées par le mandataire du groupement.

N.B. - Toutes les pièces ci-dessus exigées seront produites en version originale lorsqu'il est ainsi demandé, ou en photocopies légalisées par l'autorité émettrice, en cours de validité.

- Les pièces devront être rangées dans l'ordre ci-dessus, et séparées les unes des autres par un intercalaire de couleur autre que le blanc.

Enveloppe B : Offre technique

- présentation générale de l'entreprise ;
- caractéristiques techniques de la fourniture à livrer ;
- catalogues et autres prospectus ;
- garanties sur le matériel proposé et sur le service après-vente ;
- références dans les fournitures similaires ;
- capacité financière ;
- délai de livraison.

NB : Au cas les caractéristiques techniques du matériel à livrer sont en contradiction avec le catalogue présenté, ce dernier fait foi.

Enveloppe C : Offre financière

- La soumission suivant le modèle fourni dans le présent Dossier de Consultation ;
- Le devis estimatif et quantitatif ;
- Le bordereau des prix unitaires ;
- Le sous-détail des prix unitaires.

Chacune des enveloppes A, B et C contenant l'original et les copies sera fermée et scellée.

Les trois enveloppes seront placées dans une quatrième enveloppe elle-même fermée et scellée portant la mention suivante :

**DEMANDE DE COTATION N° /AC/COMMUNE BAFOUSSAM 1^{er} /CIPM/2022 DU _____
POUR L'EQUIPEMENT DES STRUCTURES D'ENCADREMENT DES ENFANTS SOCIALEMENT
VULNERABLES DE LA COMMUNE DE BAFOUSSAM 1^{ER} DANS LE DEPARTEMENT DE LA MIFI,
REGION DE L'OUEST**

" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

Article 6 : OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Les plis seront ouverts en un seul temps, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés aux date, heure et lieu précisés dans l'Avis de Consultation.

A) Examen de la conformité des pièces administratives

B) Evaluation des offres techniques

Il sera tenu compte de :

1. Présentation Générale de l'offre
 2. Spécifications techniques
 3. Références dans les fournitures similaires
 4. Capacité financière
 5. Délai de livraison
- Total

N.B. : Le soumissionnaire n'ayant pas obtenu une note technique (NT) au moins égale à 90% de « OUI » à ce stade sera éliminé.

C) Evaluation de l'offre financière

Pendant l'évaluation, le montant final de l'offre proposée sera arrêté comme suit :

- Lorsqu'il y a une différence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fera foi ;
- Lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi, à moins qu'il soit estimé qu'il s'agit d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire, auquel cas le prix total tel qu'il est présenté fera foi et le prix unitaire corrigé ;
- En ajustant de façon appropriée sur des bases techniques ou financières, toute autre modification, divergence ou réserve quantifiable ;
- En prenant en considération les différents délais d'exécution proposés par les soumissionnaires, s'ils sont autorisés ;

- L'offre dans laquelle il existe des postes du détail estimatif pour lesquels le soumissionnaire n'a pas indiqué de prix unitaires est purement rejetée. Par ailleurs les prix proposés pour les postes où il n'est pas prévu des quantités ne feront pas partie du contrat.

Article 7 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les conditions suivantes :

- l'offre est conforme pour l'essentiel au Dossier de Consultation ;
- le soumissionnaire est qualifié suivant les dispositions de l'article 6 ci-dessus ;
- l'offre la moins disante sera celle choisie parmi celles ayant obtenu une note Technique > ou = à 90% de « OUI » ;
- le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et remplissant les capacités techniques et financières requises résultant des critères dits essentiels ou ceux dits éliminatoires.

Article 8 : NOTIFICATION DE L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

- L'Autorité contractante notifiera l'adjudication du Marché au soumissionnaire (avec copie au Maître d'Ouvrage). Cette notification indiquera le montant arrêté au titre de l'exécution de la Lettre Commande
- Dès que l'adjudicataire aura accepté toutes les conditions de l'adjudication, il informera les autres soumissionnaires (avec copie au Maître d'Ouvrage) que leurs offres n'ont pas été retenues.

Article 9 : CAUTIONNEMENT DEFINITIF

- Dans les vingt (20) jours ouvrables suivant la réception de la notification d'attribution du Marché, l'adjudicataire présentera un cautionnement définitif sous forme de caution bancaire d'un montant égal à 2% du montant des fournitures.
- La garantie devra être émise par une banque de 1^{er} ordre agréée conformément aux conditions fixées par la COBAC.
- Si l'adjudicataire du Marché ne satisfait pas à ces conditions, il pourra en résulter l'annulation de l'attribution du Marché et la saisie de la garantie de soumission.

Article 10 : PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHÉ

- Le contrat résultant du présent Marché sera préparé, passé et exécuté selon les règles et procédures définies par le Code des Marchés Publics camerounais.
- Le fournisseur retenu en recevra notification à son adresse officielle. Il devra, dans les dix (10) jours qui suivent, remplir toutes les formalités et notamment l'enregistrement du contrat.
- Dans le cas où le fournisseur n'aura pas rempli ces obligations, le choix de celui-ci pourra être annulé sans aucun recours, et la Commission pourra proposer un nouvel adjudicataire suivant le même processus.

*Pièce N°4 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES
PARTICULIERES - C.C.A.P*

SOMMAIRE C.C.A.P

CHAPITRE I	GENERALITES
Article 1	Objet de la lettre commande
Article 2	Procédure de passation de la lettre commande
Article 3	Pièces constitutives de la lettre commande
Article 4	Textes généraux applicables à la présente lettre commande
Article 5	Attributions du Chef de Service et de l'ingénieur
CHAPITRE II	EXECUTION DU MARCHE
Article 6	Délai de livraison
Article 7	Lieu de livraison
Article 8	Rôle et responsabilité du fournisseur
Article 9	Domicile du fournisseur
Article 10	Commission de réception
CHAPITRE III	DISPOSITIONS FINANCIERES
Article 11	Montant de la lettre commande
Article 12	Modalités de paiement
Article 13	Régime fiscal et douanier
Article 14	Nantissement
Article 15	Enregistrement
Article 16	Pénalités de retard
CHAPITRE IV	CLAUSES DIVERSES
Article 17	Résiliation de la lettre commande
Article 18	Règlement des litiges
Article 19	Cas de force majeure
Article 20	Validité et entrée en vigueur de la lettre commande

CHAPITRE I : GENERALITES

Article 1 : OBJET DE LA LETTRE COMMANDE

La présente lettre commande a pour objet **L'EQUIPEMENT DES STRUCTURES D'ENCADREMENT DES ENFANTS SOCIALEMENT VULNERABLES** de la commune de Bafoussam 1er dans le Département de la Mifi, Région de l'ouest selon les spécifications techniques essentielles contenues dans le CCTP.

L'Avis de Consultation est ouvert aux entreprises spécialisées dans la vente de véhicules et installées en territoire camerounais.

Article 2 : PROCEDURE DE PASSATION

Le marché sera passé après Avis de Consultation.

Article 3 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Le Fournisseur est soumis aux pièces contractuelles énumérées ci-dessous :

- la soumission du fournisseur ou l'acte d'engagement ;
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières ;
- le devis ou le détail estimatif ;
- le bordereau des prix unitaires ;
- le sous-détail des prix ;
- l'arrêté N°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers de Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics ;
- la décision portant attribution du marché.

Article 4 : TEXTES GENERAUX APPLICABLES DE LA PRESENTE LETTRE COMMANDE

La présente lettre commande est soumise aux textes ci-après :

1. la loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;
2. les textes généraux sur la protection de l'environnement et notamment la loi-cadre n°96/12 du 05 août 1996 relative à la gestion de l'environnement au Cameroun et ses textes subséquents ;
3. la loi n° 2000/09 du 13 juillet 2000 fixant l'organisation et les modalités de l'exercice de la profession d'Ingénieur du Génie civil ;
4. la loi n°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
5. le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
6. le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
7. le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
8. le Décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des marchés publics ;
9. le Décret n°2013/271 du 05/08/2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2012/074 du 08/03/2012
10. le Décret n° 2018/366 du 20/06/2018 portant Code des Marchés Publics et ses textes d'application subséquents ;
11. l'Arrêté n° 033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales, applicable aux marchés de travaux publics ;
12. l'Arrêté n° 038/CAB/PM du 15 mai 2014 mettant en vigueur les dossiers types d'appels d'offres applicables aux marchés des travaux auxquels, les MO sont assujettis lors de l'élaboration des DAO, sous peine de nullité de la procédure engagée ;
13. l'Arrêté n°401/MINMAP/CAB du 21 Octobre 2019 fixant la nature et le seuil des marchés réservés aux artisans, PME et aux organisations communautaires à la base et aux organisations de la Société Civile, dispositions consacrées aussi à l'article 70 du code des marchés du 20 juin 2018 ;
14. l'Arrêté n°402/MINMAP/CAB du 21 Octobre 2019 fixant les seuils de la maîtrise d'œuvre privée et les modalités d'exercice de la maîtrise d'œuvre publique et enfin ;
15. l'Arrêté n°403/MINMAP/CAB du 21 Octobre 2019 fixant les plafonds des indemnités servies par les maîtres d'ouvrage ou Maîtres d'Ouvrage Délégués aux Présidents, Membres et Rapporteurs des commissions de réception, des commissions de suivi et de recette technique ;
16. l'Arrêté conjoint n°0162/MINFOR/MINTP/MINMAP du 15/12/2020 fixant les modalités d'utilisation du bois légal dans la commande publique ;
17. la circulaire N° 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 20 relative à l'application du code des marchés public

18. l'Arrêté n°212/A/MINMAP du 28/09/2021 organisant le fonctionnement des structures Internes de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAM)
19. La Circulaire N° 0000456/C/MINFI du 30/12/2021 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de finances, au suivi et contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, et des autres entités publiques pour l'exercice 2022 ;
20. Lettre circulaire n°000001/LC/PR/MINMAP/CA.B du 15 janvier 2021 relative à la délivrance des quittances d'achat des dossiers d'appel d'offres et leur mise à disposition aux soumissionnaires potentiels,
21. La circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics
22. les normes techniques en vigueur au Cameroun ou à défaut, les normes françaises ou européennes en la matière;
23. les textes régissant les corps de métiers des travaux objet du présent Marché.

ARTICLE 5 : ATTRIBUTIONS DU CHEF DE SERVICE ET DE L'INGENIEUR

Pour l'application des dispositions de la présente lettre commande, les attributions du Chef de Service sont dévolues au Maire de la Commune de Bafoussam 1^{er}.

Les attributions de l'Ingénieur sont dévolues au Chef de Service Départemental du Patrimoine de l'Etat de la Mifi.

CHAPITRE II : EXECUTION DU MARCHÉ

Article 6 : DELAI DE LIVRAISON

Le délai maximum de livraison de l'équipement est de 60 jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de livrer.

Article 7 : LIEU DE LIVRAISON

La livraison se fera à la mairie de Bafoussam 1^{er}.

Article 8 : ROLE ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR

Le fournisseur a pour mission d'assurer la fourniture des équipements tel que décrit dans le devis technique ci-dessous sous le contrôle de l'ingénieur du marché et conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun.

Il fournira un certificat de garantie sur les équipements durables le cas échéants.

Article 9 : DOMICILE DU FOURNISSEUR

Pour l'exécution des prestations de la présente Lettre Commande, le fournisseur fait élection de domicile au Cameroun à _____ BP _____ Tél. _____ Fax _____.

Article 10 : RECEPTION

10.1. Réception technique

Les équipements objet de la présente lettre commande fera l'objet d'une réception technique par l'ingénieur. Cette réception se fera à la demande du fournisseur et consistera à effectuer des essais et la vérification de la conformité aux spécifications techniques des équipements.

10.2. Réception définitive

La réception définitive sera, après 12 (douze) mois, effectuée au lieu de livraison défini ci-dessus en présence du fournisseur par la Commission de réception composée ainsi qu'il suit :

- Président : le Maître d'Ouvrage ou son représentant ;
- Membres :
 - Chef Service du Marché ou son représentant ;
 - L'Autorité Contractante ou son représentant ;
 - Le comptable matière/CA.BFM 1^{er} ;
 - Les bénéficiaires ;
 - Le fournisseur.
- Rapporteur : L'ingénieur du Marché (Chef de Service Départemental du Patrimoine de l'Etat de la Mifi).

Pour éviter toute contestation, le fournisseur demandera cette réception par lettre avec accusé de réception, adressée au Maire de la Commune de Bafoussam 1^{er} avant la date à laquelle il estime terminer les livraisons.

Il sera rédigé un procès-verbal de réception signé de tous les membres.

10.3. Attributions de la commission de réception

La commission de réception vérifiera que les équipements sont exempts de tout vice d'aspect et de fabrication pouvant nuire à sa solidité ou à son usage. Il doit être muni de toute la documentation technique nécessaire et de tous les accessoires normaux de série tels que spécifiés à l'article 6 du C.C.T.P.

Il doit en outre être conforme aux prescriptions techniques contenues dans le C.C.T.P.

Les consommables ou tout autre élément nécessaire aux essais et opérations de vérification durant la réception sont à la charge du soumissionnaire.

En cas de conformité des spécifications techniques, la commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un procès-verbal de réception signé par les membres de la commission de réception et par le fournisseur.

En tout état de cause, dans le cas d'espèce, le contrat est régi par le chapitre IV du Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicable aux marchés des fournitures passés au nom de l'Etat.

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 11 : MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE

Le montant de la présente lettre commande est de _____ HT et de _____ TTC.

Article 12 : MODALITES DE PAIEMENT

- 12.1. Le paiement des prestations se fera sur présentation d'une facture en six (6) exemplaires dont un original timbré accompagné du dossier fiscal complet de la société adjudicataire.
- 12.2. Le paiement sera effectué par virement au compte bancaire de la société adjudicataire de la lettre commande ouvert dans les livres _____ sous le n° _____.
- 12.3. Les prix sont fermes et non révisables.

Article 13 : REGIME FISCAL ET DOUANIER

La présente lettre commande est soumise aux droits et taxes en vigueur au Cameroun

Article 14 : NANTISSEMENT

La présente lettre commande, conclu conformément aux dispositions du Décret N°2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics, peut être donné en nantissement.

Par application des dispositions ci-dessus :

- L'autorité chargée de l'ordonnancement est : **le Maire de la Commune de Bafoussam 1^{er}.**
- L'autorité chargée de la liquidation des dépenses est : **le Maire de la Commune de Bafoussam 1^{er}.**
- L'organisme chargé du paiement est : **le trésor public (BIP)**
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché est : **le Maire de la Commune de Bafoussam 1^{er}, le Chef service patrimoine de la Mifi, le Centre social/BFM 1^{er}**

Article 15 : ENREGISTREMENT

Sept (07) exemplaires originaux de la lettre commande seront enregistrés par le prestataire à ses frais au Centre Principal des Impôts du lieu d'exécution, conformément à la réglementation en vigueur, puis cinq (05) exemplaires originaux déposés à la Mairie de Bafoussam 1^{er}.

Article 16: PENALITES

A- Pénalités de retard

A défaut pour le fournisseur de terminer les livraisons dans le délai contractuel, il sera appliqué, par jour calendaire de retard, une pénalité forfaitaire versée au Maître d'Ouvrage fixée à :

- a. Un deux millièmes (1/2000^e) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché;
- b. Un millième (1/1000^e) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du marché de base avec ses avenants éventuels.

B-Pénalités Spécifiques

Indépendamment des pénalités pour dépassement du délai contractuel, le cocontractant est passible des pénalités particulières suivantes pour inobservation des dispositions du contrat, notamment :

- Remise tardive du cautionnement définitif ;
- Remise tardive des assurances ;
- Remise tardive du projet d'exécution pour autant que le retard soit du fait de l'entrepreneur.

La non production du document susvisé dans les délais réglementaires entraîne une pénalité de 10 000 (dix mille) francs CFA par jour calendaire de retard.

CHAPITRE IV : CLAUSES DIVERSES

Article 17 : RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE

Le marché peut être résilié comme prévu dans le Décret n° 2018/366 du 20/06/2018 portant Code des Marchés Publics et ses textes d'application subséquents, notamment dans l'un des cas de :

- Décès du titulaire du marché ;
- Faillite du titulaire du marché ;
- Liquidation judiciaire, si le cocontractant de l'Administration n'est pas autorisé par le tribunal à continuer l'exploitation de son entreprise ;
- En cas de sous-traitance, de co-traitance ou de sous-commande, sans autorisation préalable du maître d'ouvrage ;
- Défaillance du Cocontractant de l'Administration dûment constatée et notifiée à ce dernier ;
- Non-respect de la législation ou de la réglementation du travail ;
- Variation importante des prix dans les conditions définies par le CCAG, suite à la modification des conditions économiques ou des quantités du marché ;
- Manceuvres frauduleuses et corruption dûment constatées.

Article 18 : REGLEMENT DES LITIGES

Les parties conviennent que les litiges pouvant naître de l'interprétation ou de l'exécution de la présente lettre commande relèvent des juridictions compétentes.

Toutefois, il sera recherché au préalable un règlement amiable des différends éventuels.

Article 19 : CAS DE FORCE MAJEURE

Les cas de force majeure sont du seul ressort du Maître d'Ouvrage conformément à l'Article 56 du CCAG applicables aux marchés publics de fournitures.

Article 20 : VALIDITE ET ENTREE EN VIGUEUR DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre Commande ne deviendra valide qu'après sa signature par l'Autorité Contractante et entrera en vigueur dès sa notification au fournisseur.

*Pièce N°5: **CARACTERISTIQUES DES EQUIPEMENTS***

N° d'ordre	N° Reference	CARACTERISTIQUES DEMANDEES	CARACTERISTIQUES PROPOSEES
CISPAM(CENTRE D'INTEGRATION ET PROFESSIONNELLE DES AVEUGLES ET MALVOYANTS)			
1	S/R	Tablette à cuvette, 27 lignes 30 caractères (format A4)	
2	S/R	Poinçon à collerette grand modèle	
3	S/R	Papier non perforé, format 21 x 29,7 cm, conditionné par 250 feuilles, 170 g braille	
4	07-001-180339	Canne blanche pour malvoyant	
CAOSMJONE (CENTRE DCCUEIL.D'OBSERVATION ET SANTE MAMAN JONE)			
5	S/R	Chaise en plastique avec accoudoir	
6	05-002-180056	Lit enfant en étage 140 x 190cm	
7	05-001-180014	Matelas simple EDEN MDC 20x140x190cm	
8	04-003-180051	Armoire classeur en bois+ vitre 3 compartiments subdivises en petites étagères	
9	27-001-180102	Réfrigérateur WESCOOL 150L	
CERSOM(CENTRE DEDUCATION ET DE REHABILITATION DES SOURDS ET MALENTENDANTS)			
10	05-002-180056	Lit enfant en étage 140 x 190cm	
11	05-001-180014	Matelas simple EDEN MDC 20x140x190cm	
CEPREJED (CENTRE PHILANTHROPIQUE DE REHABILITATION DES ENFANTS ET JEUNES DESHERITES)			
12	04-009-180047	Bureau en bois 1400x680x760mm BG 316	
13	04-003-180129	Fauteuil de bureau B 305 en simili cuir noir roulant + accoudoirs en métal et bois	
14	31-003-180511	Tableau blanc de 150x90cm	
15	31-003-180196	Marqueur pour tableau blanc EDDING 363-4 1-5mm paquet de 10	
16	04-004-180023	Bureau simple en bois massif + trois tiroirs, 100 x 800 cm,	
17	S/R	Chaise de Bureau caractéristiques techniques - Bois dur, essence Sapelli ou iroko traité -Taux d'humidité de 17% maximum	
		-bois sain, ne comportant aucun nœud, pas de corps étrangers, ni fentes ou fractures d'abattage Finition et Montage - Ponçage mécanique -assise et dossier en mousse couvert de tissu velours couleurs au choix du maitre d'ouvrage -Vernis - Montage au lieu de livraison	
18	44-006-180277	Panneaux solaires mono Crystallin 330w BCT330M-24 PMA X 330W IMP 9.59A VMP 34.4V ISC10.75A VOC 43.2V	
19	04-007-180435	Armoire de bureau 04 portes 120 x40 cm clr marron	
20	S/R	Machine à coudre à pédale avec possibilité de réglage de la longueur des points, réglage de la largeur, réglage de la tension du fil, réglage de la pression du pied, manuel et électrique avec les accessoires et la table support	

CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N° d'ordre	N° Reference	CARACTERISTIQUES DEMANDEES	PU en chiffres	PU en Lettres
CISPAM(CENTRE D'INTEGRATION ET PROFESSIONNELLE DES AVEUGLES ET MALVOYANTS)				
1	S/R	Tablette à cuvette, 27 lignes 30 caractères (format A4)		
2	S/R	Poinçon à collerette grand modèle		
3	S/R	Papier non perforé, format 21 × 29,7 cm, conditionné par 250 feuilles, 170 g braille		
4	07-001-180339	Canne blanche pour malvoyant		
CAOSMJONE (CENTREDCCUEIL.D'OBSERVATION ET SANTE MAMAN JONE)				
5	S/R	Chaise en plastique avec accoudoir		
6	05-002-180056	Lit enfant en étage 140 x 190cm		
7	05-001-180014	Matelas simple EDEN MDC 20x140x190cm		
8	04-003-180051	Armoire classeur en bois+ vitre 3 compartiments subdivises en petites étagères		
9	27-001-180102	Réfrigérateur WESCOOL 150L		
CERSOM(CENTRE DEDUCATION ET DE REHABILITATION DES SOURDS ET MALENTENDANTS)				
10	05-002-180056	Lit enfant en étage 140 x 190cm		
11	05-001-180014	Matelas simple EDEN MDC 20x140x190cm		
CEPREJED (CENTRE PHILANTHROPIQUE DE REHABILITATION DES ENFANTS ET JEUNES DESHERITES)				
12	04-009-180047	Bureau en bois 1400x680x760mm BG 316		
13	04-003-180129	Fauteuil de bureau B 305 en simili cuir noir roulant + accoudoirs en métal et bois		
14	31-003-180511	Tableau blanc de 150x90cm		
15	31-003-180196	Marqueur pour tableau blanc EDDING 363-4 1-5mm paquet de 10		
16	04-004-180023	Bureau simple en bois massif + trois tiroirs, 100 x 800 cm,		
17	S/R	<p>Chaise de Bureau caractéristiques techniques - Bois dur, essence Sapelli ou iroko traité -Taux d'humidité de 17% maximum -bois sain, ne comportant aucun nœud, pas de corps étrangers, ni fentes ou fractures d'abattage Finition et Montage - Ponçage mécanique -assise et dossier en mousse couvert de tissu velours couleurs au choix du maître d'ouvrage -Vernis - Montage au lieu de livraison</p>		
18	44-006-180277	Panneaux solaires mono Crystallin 330w BCT330M-24 PMAX 330W IMP 9.59A VMP 34,4V ISC10.75A VOC 43.2V		
19	04-007-180435	Armoire de bureau 04 portes 120 x40 cm clr marron		
20	S/R	Machine à coudre à pédale avec possibilité de réglage de la longueur des points, réglage de la largeur, réglage de la tension du fil, réglage de la pression du pied, manuel et électrique avec les accessoires et la table support		

**DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF POUR L'EQUIPEMENT DE CERTAINES STRUCTURES
D'ENCADREMENT DES PERSONNES SOCIALEMENT VULNERABLES DE LA COMMUNE
D'ARRONDISSEMENT DE BAFOUSSAM I**

N° d'ordre	N° Reference	DESIGNATION	U	QTE	P.U	PRIX TOTAL
CISPAM(CENTRE D'INTEGRATION ET PROFESSIONNELLE DES AVEUGLES ET MALVOYANTS)						
1	S/R	Tablette à cuvette, 27 lignes 30 caractères (format A4)	u	10		
2	S/R	Poinçon à collerette grand modèle	u	10		
3	S/R	Papier non perforé, format 21 × 29,7 cm, conditionné par 250 feuilles, 170 g braille	u	12		
4	07-001-180339	Canne blanche pour malvoyant	u	10		
CAOSMJONE (CENTRE D'ACCUEIL D'OBSERVATION ET SANTE MAMAN JONE)						
5	S/R	Chaise en plastique avec accoudoir	u	10		
6	05-002-180056	Lit enfant en étage 140 x 190cm	u	2		
7	05-001-180014	Matelas simple EDEN MDC 20x140x190cm	u	4		
8	04-003-180051	Armoire classeur en bois+ vitre 3 compartiments subdivises en petites étagères	u	1		
9	27-001-180102	Réfrigérateur WESCOOL 150L	u	1		
Sous-total CAOSMJONE						
CERSOM(CENTRE DEDUCATION ET DE REHABILITATION DES SOURDS ET MALENTENDANTS)						
10	05-002-180056	Lit enfant en étage 140 x 190cm	u	5		
11	05-001-180014	Matelas simple EDEN MDC 20x140x190cm	u	10		
Sous-total CERSOM						
CEPREJED (CENTRE PHILANTHROPIQUE DE REHABILITATION DES ENFANTS ET JEUNES DESHERITES)						
12	04-009-180047	Bureau en bois 1400x680x760mm BG 316	u	1		
13	04-003-180129	Fauteuil de bureau B 305 en simili cuir noir roulant + accoudoirs en métal et bois	u	1		
14	31-003-180511	Tableau blanc de 150x90cm	u	1		
15	31-003-180196	Marqueur pour tableau blanc EDDING 363-4 1-5mm paquet de 10	u	1		
16	04-004-180023	Bureau simple en bois massif + trois tiroirs, 100 x 800 cm.	u	2		
17	S/R	<p>Chaise de Bureau caractéristiques techniques - Bois dur, essence Sapelli ou iroko traité -Taux d'humidité de 17% maximum -bois sain, ne comportant aucun nœud, pas de corps étrangers, ni fentes ou fractures d'abattage</p> <p>Finition et Montage - Ponçage mécanique -assise et dossier en mousse couvert de tissu velours couleurs au choix du maître d'ouvrage -Vernis - Montage au lieu de livraison</p>	u	2		
18	44-006-180277	Panneaux solaires mono Crystallin 330w BCT330M-24 PMAx 330W IMP 9.59A VMP 34.4V ISC10.75A VOC 43.2V	u	1		
19	04-007-180435	Armoire de bureau 04 portes 120 x40 cm clr marron	u	2		

20	S/R	Machine à coudre à pédale avec possibilité de réglage de la longueur des points, réglage de la largeur, réglage de la tension du fil, réglage de la pression du pied, manuel et électrique avec les accessoires et la table support	u	2		
Sous-total CEPREJED						
		TOTAUX HT				
		TVA (19,25%)				
		AIR (5,5%)				
		NET A MANDATER				
		TOTAL TTC				

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DE BAFOUSSAM 1^{er}

DEMANDE DE COTATION N° _____ /AC/COMMUNE BAFOUSSAM 1^{er} /CIPM/2022 DU _____ POUR L'EQUIPEMENT DES
STRUCTURES D'ENCADREMENT DES ENFANTS SOCIALEMENT VULNERABLES DE LA COMMUNE DE BAFOUSSAM 1^{er} DANS LE
DEPARTEMENT DE LA MIFI, REGION DE L'OUEST

Date limite de remise des offres : _____

3.4 – TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

No	Nom des soumissionnaires	Adresse	Conformité de l'offre		Livraison		Prix Total TTC	Observations
			oui	non	Délai	lieu		
1.								
2.								
3.								

Membres de la Commission de Passation des Marchés :

Nom

Fonction

Signature

Pièce N°9:

***MODELE DE LETTRE
COMMANDE***

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE
REGION DE L'OUEST
DEPARTEMENT DE LA MIFI
COMMUNE D'ARRONDISSEMENT
DE BAFOUSSAM 1^{ER}
SECRETARIAT GENERAL
SIGAM
B.P. 361 BAFOUSSAM
TEL. : 699 61 48 81



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND
WEST REGION
MIFI DIVISION
BAFOUSSAM 1ST COUNCIL
GENERAL SECRETARY
SIGAM
P.O Box : 361 BAFOUSSAM
TEL. 699 61 48 81

E-mail: mairiebafooussam1@gmail.com
Site web: www.mairiebafooussam1.cm

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

LETTRE COMMANDE N° */LC/COMMUNE BAFOUSSAM 1^{ER} /CIPM/2022 DU _____*
POUR L'EQUIPEMENT DES STRUCTURES D'ENCADREMENT DES ENFANTS SOCIALEMENT
VULNERABLES DE LA COMMUNE DE BAFOUSSAM 1^{ER} DANS LE DEPARTEMENT DE LA
MIFI, REGION DE L'OUEST

TITULAIRE :

BP : à

tél. : fax :

RC N° CC N°

OBJET : *EQUIPEMENT DES STRUCTURES D'ENCADREMENT DES ENFANTS SOCIALEMENT*
VULNERABLES.

LIEU : COMMUNE BAFOUSSAM 1^{ER}

DELAI : 60 JOURS

MONTANT HT : FRANCS CFA

MONTANT TTC :FRANCS CFA

FINANCEMENT : BIP 1^{ER} EXERCICE 2022

SOUSCRITE LE :

SIGNEE LE :

NOTIFIEE LE :

ENREGISTREE LE :

ENTRE

Le Maire de la Commune de Bafoussam 1^{er},
Ci-après dénommé « l'Autorité Contractante »

D'une part,

Et

L'Entreprise
BP : tél. Fax
Sise à
N° RC N° Contribuable
N° compte bancaire Chez

Représentée par Monsieur, ci-après désignée le « Cocontractant »

D'autre part

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT : (voir CCAP)

Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Cadre du Bordereau des prix unitaires :

Cadre de devis estimatif :

Page n° Et dernière de la Lettre Commande N° _____ /LC/CA.BFM 1^{er} /CIPM/2022

Passé après Demande de Cotation avec l'attributaire

Pour la fourniture *DES EQUIPEMENT DANS LES STRUCTURES D'ENCADREMENT DES ENFANTS SOCIALEMENT VULNERABLES DE LA COMMUNE DE BAFOUSSAM 1^{ER}*.

Montant du contrat :

HTVA :frs CFA
TVA (19.25 %) :frs CFA
AIR (2.2 ou 5,5)% :frs CFA
TTC FCFA :frs CFA
Net à mandater :frs CFA

Arrêté le présent marché à la somme TTC de
.....francs CFA

Lu et approuvé par le Prestataire,

Bafoussam 1^{er}, le _____

Signé par le Maire de la Commune de Bafoussam 1^{er}

Bafoussam 1^{er}, le _____

Pièce N°10 : FORMULAIRES ET MODELES

FORMULAIRE DE SOUMISSION

Je soussigné _____ (indiquer le nom et la qualité du signataire)

Représentant l'entreprise _____ dont le siège social est à _____, inscrite au registre du commerce de _____ sous le N° _____

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou, mentionnées au dossier de consultation y compris l'(es) additif(s), [rappeler le numéro et l'objet de l'Appel d'Offres]. pour la fourniture **DE L'EQUIPEMENT DES STRUCTURES D'ENCADREMENT DES ENFANTS SOCIALEMENT VULNERABLES DE LA COMMUNE DE BAFOUSSAM 1^{ER} DANS LE DEPARTEMENT DE LA MIFI** et après avoir apprécié à mon (notre) point de vue et sous ma (notre) responsabilité la nature et les difficultés des fournitures, me (nous) soumet(s) et m'(nous) engage (engageons) à fournir conformément aux clauses et conditions du Dossier de Consultation, moyennant la somme de :

- Me soumet(s) et m'engage à livrer les fournitures conformément au dossier de consultation, moyennant les prix que j'ai établi moi-même sur la base des bordereaux de prix et quantités, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre à

.....
[en chiffres et en lettres] francs Cfa Hors TVA, et à

..... francs CFA Toutes Taxes Comprises. [en chiffres et en lettres]

- M'engage à livrer la fourniture dans un délai de _____ mois.
- M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai jours [indiquer la durée de validité, en principe 90 jours] à compter de la date limite de remise des offres.
- Les rabais offerts sont les suivants :

L'Autorité Contractante se libèrera des sommes dues par lui au titre de la présente Lettre Commande en faisant un crédit au compte N° _____ ouvert au nom de _____ auprès de la banque _____, Agence de _____

Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à le

Le(s) soumissionnaire(s)

Signature(s) de _____

En qualité de _____

Dument autorisé à signer les soumissions pour et au nom de _____

MODELE DE DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER

Je soussigné _____

Adresse et localisation : _____

Ayant pris connaissance du contenu du Dossier de Consultation N° _____ /LC/COMMUNE
**BAFOUSSAM 1^{er} /CIPM/2022 DU _____ POUR L'EQUIPEMENT DES STRUCTURES
D'ENCADREMENT DES ENFANTS SOCIALEMENT VULNERABLES DE LA COMMUNE DE
BAFOUSSAM 1^{ER}. DEPARTEMENT DE LA MIFI, lancé par le Maire de la Commune de Bafoussam
1^{er}, confirme par la présente ma soumission.**

En foi de quoi, la présente déclaration est faite pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à _____, le _____

(Signature)

**MODELE DE FICHES DE CAUTIONNEMENT ET DE GARANTIES
BANCAIRES**

**MODELE DE CAUTIONNEMENT
(GARANTIE BANCAIRE POUR SOUMISSION)**

(Banque)

Référence de la caution : N° _____

A Monsieur le Maire de la Commune de Bafoussam 1^{er}.

L'entreprise _____ (soumissionnaire) remet en date du _____ auprès de l'administration une offre pour la fourniture **L'EQUIPEMENT DES STRUCTURES D'ENCADREMENT DES ENFANTS SOCIALEMENT VULNERABLES DE LA COMMUNE DE BAFOUSSAM 1^{ER}**, DEPARTEMENT DE LA MIFI.

A cet effet, et en accord avec les conditions dans le Dossier de Consultation, le soumissionnaire doit présenter à la Commune de Bafoussam 1^{er}, une garantie de soumission s'élevant à un montant de cent vingt mille (120.000) francs CFA.

Par la présente garantie, nous soussignons, _____ (Banque), sommes vis-à-vis du Maire de Commune de Bafoussam 1^{er} engagé par le soumissionnaire pour la somme de cinq cent soixante mille (_____) francs CFA.

Par la présente, nous nous engageons irrévocablement et en renonçant à toutes discussions à verser, à la première demande écrite et sans délai, le montant de la caution sur le compte indiqué par l'administration, dès que celle-ci, à travers les personnalités autorisées, nous informant par écrit que le soumissionnaire ne respecte pas l'engagement que constitue son offre.

La demande de paiement de la garantie devra être signée par le Maire de la Commune de Bafoussam 1^{er}.

La présente caution sera libérée au plus tard 60 (trente) jours après l'expiration de la présente validité des offres ou dans le cas où l'entreprise serait attributaire du contrat, après constitution de la garantie de bonne exécution.

La loi ainsi que la juridiction applicable à la garantie sont celles de la République du Cameroun.

Fait à _____, le _____

Signature(s)

MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF
(GARANTIE DE BONNE EXECUTION)

(Banque)

Référence de la caution : N° _____

A Monsieur le Maire de la Commune de Bafoussam 1er

CAUTION POUR LA GARANTIE DE BONNE EXECUTION DES PRESTATIONS

Nous Banque _____ avons été informés qu'entre le Maire de la Commune de Bafoussam 1er et _____ agissant en tant que fournisseur, un contrat sera conclu pour **L'EQUIPEMENT DES STRUCTURES D'ENCADREMENT DES ENFANTS SOCIALEMENT VULNERABLES DE LA COMMUNE DE BAFOUSSAM 1^{ER} DANS LE DEPARTEMENT DE LA MIFI** Conformément aux dispositions de la Lettre Commande n° _____ du _____, le prestataire est tenu de remettre à Monsieur le Maire de la Commune de Bafoussam 1^{er} une caution bancaire de garantie de bonne exécution des prestations, couvrant les garanties, engagements et autres obligations incombant au prestataire du fait de contrat, d'un montant égal à 2% du montant TTC du contrat, soit _____ (...) francs Cfa.

Nous, Banque _____, nous engageons irrévocablement et sans bénéfice de discussion, par la présente, à payer en faveur de la Commune de Bafoussam 1^{er}, à la première demande écrite de Monsieur le Maire de la Commune de Bafoussam 1^{er} et dans un délai de _____ jusqu'à concurrence du montant de la présente caution, soit _____ toutes les sommes qui pourraient être dues par le fournisseur du fait que celui-ci ne remplirait pas une ou plusieurs de ses obligations prévues au contrat.

La demande de mise en jeu partielle ou totale de la présente caution fera l'objet d'une lettre justificative recommandée avec accusé de réception et copie à l'entrepreneur formulant clairement et complétant les raisons de sa demande.

Cette lettre devra être signée du Maire de la Commune de Bafoussam 1^{er}

La présente caution bancaire entrera en vigueur à la date de notification du contrat au fournisseur.

L'original de la présente caution sera conservée à la Mairie de Bafoussam 1^{er}

Cette caution sera libérée dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de réception définitive.

Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part.

La loi ainsi que la juridiction applicable à la garantie sont celles du Cameroun.

Fait à _____, le _____

Signature(s)

MODELE D'ATTESTATION DE SOLVABILITE (CAPACITE FINANCIERE)

Nous soussignés, _____ (*Nom et adresse complète de la banque*)

Atteste que l'Entreprise :

Entreprise : _____

BP : _____

Tél : _____

N° RC : _____

N° Contribuable : _____

Représentée par Monsieur : _____ (*indiquer le nom et la qualité*)

Titulaire du compte n° _____) ouvert dans nos livres, dispose des ressources suffisantes (ou peut facilement avoir accès au crédit) pour financer des contrats à concurrence de (montant de la solvabilité financière).

En foi la présente attestation est délivrée à l'entreprise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à _____ le : _____

NB : Pour être valable, le prestataire doit joindre soit un document attestant l'approvisionnement du compte au montant minimal sus indiqué, une convention de crédit ou encore un engagement signé par le Chef d'Agence de la Banque concernée de préfinancer les travaux à hauteur du montant susmentionné.

**Pièce n°10: LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT DE
PREMIER RANG HABILITES A EMETTRE DES CAUTIONS**

MINISTÈRE DES FINANCES

**LISTE DES BANQUES ET COMPAGNIES D'ASSURANCE AGREES ET HABILITEES
A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS EN 2022**

I. BANQUES

1. Afriland First Bank (AFB), B.P. 11 834, Yaoundé.
2. BANGE Bank Cameroon (BANGE CAM), B.P. 34 692, Yaoundé.
3. Banque Atlantique Cameroon (BACN), B.P. 7 931, Douala.
4. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), B.P. 12 962, Yaoundé.
5. BGF Bank Cameroon (BGF BANK Cameroon), B.P. 666, Douala.
6. Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC), B.P. 1 925, Douala.
7. Citibank Cameroon (Citibank Cameroon), B.P. 4 571, Douala.
8. Commercial Bank Cameroon (CBC), B.P. 4 084, Douala.
9. Credit Communautaire d'Afrique-Bank (CCA-Bank), B.P. 6 578, Yaoundé.
10. Ecobank Cameroon (ECOBANK), B.P. 582, Douala.
11. National Financial Credit Bank (NFC Bank), B.P. 6 578, Yaoundé.
12. Société Commerciale de Banque-Cameroun (SCB-Cameroun), B.P. 301, Douala.
13. Société Générale Cameroon (SGC), B.P. 1 012, Douala.
14. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC), B.P. 1 714, Douala.
15. Union Bank of Cameroon (UBC), B.P. 13 509, Douala.
16. United Bank for Africa (UBA), B.P. 2 048, Douala.

II. COMPAGNIES D'ASSURANCES

17. ACTIVA Assurances, B.P. 12 970, Douala.
18. AREA Assurances, B.P. 15 584, Douala.
19. ATLANTIQUE Assurances Cameroon (ARDT), B.P. 3 073, Douala.
20. CHANAS Assurances, B.P. 109, Douala.
21. CPA S.A., B.P. 54, Douala.
22. NSIA Assurances, B.P. 2 739, Douala.
23. PRO ASSUR, B.P. 5 963, Douala.
24. Prudential Beneficial General Insurance, B.P. 2 328, Douala.
25. ROYAL ONYX Insurance Cie, B.P. 12 230, Douala.
26. SAAR, B.P. 7 011, Douala.
27. SANLAM Assurances Cameroon, B.P. 12 125, Douala.
28. ZENITH Insurance, B.P. 1 540, Douala.

Le Ministre des Finances
Louis Paul MOTAZE